

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 129 (2003)
Heft: 22: Bâti éphémère

Artikel: Faut-il construire pour trente ans?
Autor: Guye, Alain / Rey, Emmanuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99246>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il construire pour trente ans ?

Si le développement durable réunit déjà un certain consensus au niveau de ces principes, force est de constater que sa mise en œuvre soulève encore de nombreuses interrogations. Parmi celles-ci, la question de la durée de vie des constructions occupe assurément une place de choix. Que ce soit à l'échelle de l'agglomération, du quartier, du bâtiment ou de ses éléments, la notion de cycle temporel s'impose en effet de plus en plus dans les processus décisionnels. En s'interrogeant sur la possibilité de concevoir et de réaliser des édifices sur un horizon plus court que ceux pratiqués usuellement, le Forum Ecoparc 2003, qui s'est tenu à Neuchâtel le 26 septembre 2003, visait à mettre en exergue les multiples enjeux qui lient la durée de vie et la notion de durabilité. La présente introduction et les articles qui suivent offrent l'occasion de revenir sur divers aspects développés au cours de cette journée¹.

Un contexte en constante évolution

L'observation de notre patrimoine bâti montre que ce dernier se renouvelle selon des cycles relativement lents. A l'inverse, notre société se caractérise par des évolutions de plus en plus rapides, qui se manifestent tant dans le domaine privé, par l'éclatement croissant de la cellule familiale traditionnelle, que dans le domaine professionnel, par les multiples restructurations liées au contexte économique [1]².

Face à cette apparente contradiction, les praticiens et les décideurs sont amenés à réfléchir sur les références tempo-

relles sous-tendant leur action. Les nouvelles constructions doivent-elles se baser strictement sur les besoins de la présente génération, en étant optimisées sur un horizon limité à trente ans ? Doivent-elles à l'inverse perpétuer le statut de pérennité du bâtiment, en accentuant la recherche de solutions plus flexibles lors de futures rénovations ?

Dans l'optique du développement durable, il n'existe sans doute pas de réponse univoque à ce type de questions. Grâce à une diversité de points de vue, le Forum Ecoparc a cependant permis d'identifier les problèmes clés et d'apporter des réponses sur la base d'expériences concrètes.

Durée de vie et durabilité

Dans son acception transposée de l'anglais « sustainable », le terme « durable » ne fait pas référence à la notion de durée au sens de pérennité, mais désigne plus spécifiquement une manière équilibrée de prendre en compte les ressources, comprises au sens large, dans un processus ou un projet. Dans son principe, cette recherche d'optimisation s'applique donc aussi bien à un bâtiment temporaire qu'à un édifice conçu pour une longue durée.

Sur le plan économique d'abord, construire un bâtiment pour trente ans plutôt que cent implique de devoir l'amortir sur un horizon particulièrement court - ce qui semble possible moyennant une augmentation du rendement annuel moyen de l'immeuble de l'ordre de 1,5 %. Si cet aspect peut paraître simple en théorie, il apparaît que sa concrétisation n'est possible qu'en bouleversant de nombreux équilibres fondant les pratiques actuelles du marché immobilier.

Du point de vue environnemental ensuite, une durée de vie limitée pourrait être compatible avec un écobilan favorable pour autant que l'on arrive à réduire de manière sensible la consommation d'énergie non renouvelable nécessaire à la construction et à l'exploitation du bâtiment sans atteintes importantes à son confort. Un des problèmes réside en particulier dans la difficile conciliation des principes de la construction légère et du rafraîchissement passif (confort thermique estival).

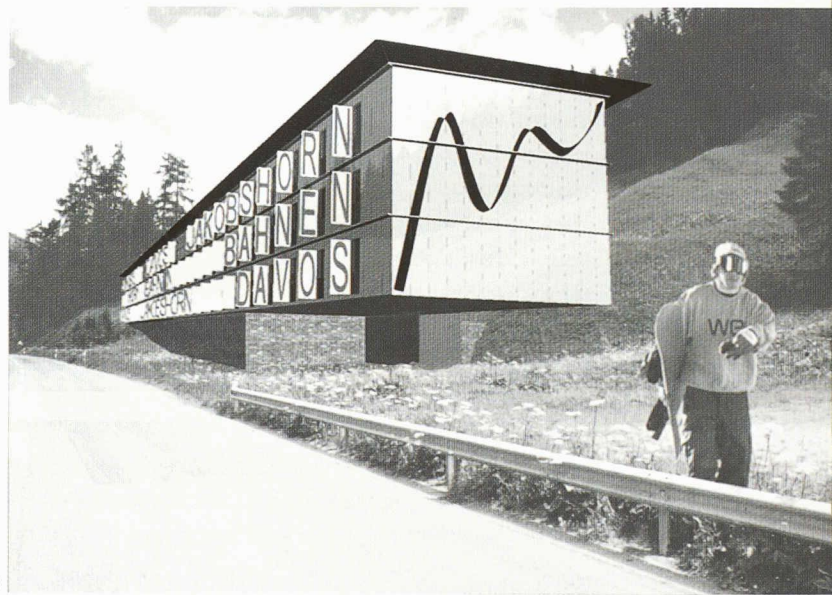
¹ Le Forum et l'Exposition Ecoparc 2003 ont été organisés en partenariat avec l'Office fédéral de la statistique, la Société suisse des ingénieurs et architectes, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la Ville de Neuchâtel et la Revue TRACÉS.

Le comité d'organisation tient à remercier ici ces différents partenaires, ainsi que les sponsors dont le soutien fut décisif pour la mise sur pied de ces deux manifestations : Bois 21 (programme d'encouragement de l'OFEPF), Foamglas, Flumroc, Getaz Romang, Eternit, Schweizer, Glaströsch, Dubois Matériaux, Bauart et Philip Morris.

² Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Fig. 1 : Hôtel modulaire à Davos, dont la conception se base sur le démontage-remontage d'éléments utilisés une première fois à Bienne pour Expo.02.
(Bauart Architectes, projet, 2002)

Fig. 2 : Pavillon éthiopien à l'EXPO 2000 de Hanovre, dont la réalisation se base notamment sur l'utilisation de matériaux de récupération, arch. Arthesia (Photo E. Rey)



1



2

Au niveau socioculturel enfin, une telle approche pourrait offrir une plus grande souplesse dans la gestion du bâti, notamment pour répondre à des besoins soumis à des évolutions cycliques, telles les constructions scolaires, industrielles ou administratives, ou pour densifier certains secteurs par des adjonctions de volumes interstitiels. En ce qui concerne l'habitat collectif en revanche, les débats furent beaucoup plus nourris. Certes, comme l'annonçait Le Corbusier, « l'homme urbanisé est un nomade » qui « change plusieurs fois de logis au cours de sa vie » [2]. Les constats faits par de nombreux participants témoignent que cela n'implique pas pour autant que tous les bâtiments doivent se calquer sur des rythmes courts. Des besoins évolutifs peuvent également être satisfaits grâce à une plus grande flexibilité des immeubles et une adaptabilité accrue de leurs composantes. Preuve en est l'attrait des logements anciens une fois rénovés.

Pour des solutions flexibles et diversifiées

Ces multiples considérations mettent en évidence l'intérêt potentiel d'une courte durée de vie des constructions et des éléments qui les constituent, tout en indiquant qu'il n'est pas souhaitable de généraliser aveuglément cette approche. Sans une gestion urbanistique coordonnée, un développement excessif du provisoire comporte en effet certains risques, susceptibles d'entrer en conflit avec la conservation du patrimoine, la préservation de l'identité des villes et la promotion de la qualité architecturale [3].

Lorsque le paradigme se modifie, certaines constructions éphémères ou temporaires constituent toutefois d'indéniables sources d'innovation : fruits d'une créativité teintée de pragmatisme constructif, elles sont à même d'enrichir les multiples réflexions portant sur l'adéquation de notre cadre de vie à nos besoins [4].

Exemples concrets réunis à Neuchâtel...

Afin d'illustrer la thématique du Forum Ecoparc 2003 et de susciter les réflexions d'un public dépassant le cercle des professionnels de la construction, une exposition se tient du 26 septembre au 18 décembre 2003 dans l'Espace public de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel. Elle présente simultanément des données statistiques relatives à l'environnement construit suisse et une sélection de vingt-quatre projets construits récemment dans divers pays européens (retenus parmi une cinquantaine de projets reçus) [5].

... et présentés dans ce numéro

Répondant à des besoins divers, les bâtiments exposés et brièvement illustrés en pages de droite du présent dossier ont tous été conçus en prenant en compte une durée de vie limitée. Il en ressort des expressions architecturales variées, qui sont autant de reflets de conceptions à usage unique et limité ou d'approches constructives permettant une réutilisation en un autre lieu.

Par leurs solutions empreintes d'originalité, teintées parfois d'une certaine utopie, ces projets offrent une occasion inédite de réfléchir aux conditions d'un mariage réussi entre l'espace et le temps. Ils démontrent que la conception d'un bâtiment éphémère ou temporaire ne conduit pas forcément à une pauvreté de l'expression architecturale et que ce type de démarche peut engendrer des résultats intéressants, bien loin de l'image terne et répétitive de certaines banlieues pavillonnaires.

Fruit d'indéniables innovations, ils s'inscrivent dans la tradition des bâtiments prototypes et autres exploits techniques liés à des manifestations temporaires [6]. Grâce à des méthodes originales de conception, à une recherche approfondie au niveau des modes constructifs et à une application pertinente de la préfabrication, ils proposent néanmoins des solutions concrètes, potentiellement transposables à des constructions à longue durée de vie.

Les projets présentés permettent également de souligner que l'intégration du développement durable dans la dynamique du projet n'implique pas forcément de recourir à des

systèmes techniques sophistiqués, mais réside plutôt dans une juste adéquation entre les besoins à couvrir et les moyens mis en œuvre [7]. Cette relation entre la durabilité et la durée de vie du bâtiment, qui se manifeste notamment dans l'expérimentation du démontage-remontage (fig. 1, p. 7), de la réversibilité et du recyclage (fig. 2, p. 7), est d'ailleurs considérée comme une des pistes les plus prometteuses de la construction à durée de vie limitée [8].

Alain Guye, géographe
Association Ecoparc, Case postale, CH - 2002 Neuchâtel
<info@ecoparc.ch>

Emmanuel Rey, architecte dipl. postgrade EPFL/SIA/FSU
Bauart architectes et urbanistes
Espace de l'Europe 3a, CH - 2002 Neuchâtel
<rey@bauart.ch>

Références

- [1] S. GYSI : « Welche Wohnung braucht der Mensch ? », *Collage* No 4, 2003, pp. 8-10
- [2] LE CORBUSIER : « L'urbanisme est une clef », Genève, *Archigraphie*, 1987 (réédition du texte original de 1955)
- [3] O. NEUHAUS : « Faut-il construire pour trente ans ? Entre durée de vie et durabilité », *Projections*, juin 2003, pp. 4-5
- [4] *Architectural design* : « Ephemeral and portable architecture », Londres, *Academy*, 1998, vol. 9-10
- [5] Association Ecoparc / OFS : « Construire l'éphémère - Projets contemporains de construction temporaire », catalogue de l'exposition, Neuchâtel, septembre 2003
- [6] *Detail* : « Temporäre Bauten », numéro thématique No 8, 1996
- [7] M. RYTER ET E. REY : « L'éphémère comme projet », *TRACÉS* No 7, 2003, pp. 12-16
- [8] T. PETERS : « Examples from the history of ephemeral construction », in SIA / EPFL, « Vers une architecture éphémère - Réflexions dans le cadre d'Expo.02 », Documentation SIA D 0172, Zurich 2002, pp. 10-17

L'association Ecoparc en bref

Ecoparc est une association à but non lucratif, qui a pour vocation la promotion du développement durable dans l'utilisation, la gestion et la transformation de l'environnement construit.

Officiellement constituée en septembre 2000, elle regroupe dans son comité une quinzaine de membres issus des secteurs public, académique et privé.

S'appuyant sur un réseau d'une centaine de membres d'horizons divers et sur son siège basé à Neuchâtel, elle développe des d'activités de

- carrefour (information, sensibilisation, documentation)
- centre actif (accompagnement, recherche, formation)
- laboratoire (expérimentation, relais, démonstration).

Par son statut d'interface entre les multiples acteurs de l'environnement construit, l'association Ecoparc est une structure qui encourage et favorise les échanges, les synergies et les expériences pilotes.

Contact et documentation :

Association Ecoparc, Case postale, CH - 2002 Neuchâtel
Tél. 032 721 11 74, fax 032 724 24 65
info@ecoparc.ch, < www.ecoparc.ch >